



## Lettre d'information de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne 30 septembre 2005

*Cette lettre est diffusée tous les mois pour faire un récapitulatif des nouveautés du site et des brèves du mois.*

### GROS PLAN DU MOIS

#### La Cotisation volontaire obligatoire

Les ministres de l'agriculture et de l'économie et des finances ont signé le 22 août l'arrêté mettant en oeuvre la cotisation volontaire obligatoire (CVO). L'arrêté sera applicable jusqu'au 31 décembre 2007. Cette décision fait suite à la signature en juillet 2005 de l'accord par les professionnels de la forêt et du bois ayant créé l'association France Bois Forêt : la fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs, la fédération nationale des communes forestières de France, l'office national des forêts, l'union de la coopération forestière française, la fédération nationale des syndicats d'exploitants forestiers scieurs et industriels du bois, le syndicat national des pépiniéristes forestiers, la chambre nationale syndicale des bois de placage, la fédération française du bâtiment charpente menuiserie parquets, la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment.

Ce dispositif permettra de financer les actions de France bois forêt qui porteront sur le développement de la consommation de bois, l'amélioration des méthodes de production, de transformation et de commercialisation. La CVO servira à doter les producteurs et les premiers transformateurs d'observatoire économiques leur permettant de mieux appréhender le marché.

L'assiette des contributeurs est fixée ainsi :

- Producteurs forestiers :
  - Pour les bois sur pieds : 0,5 % du montant des ventes hors TVA
  - Pour les bois abattus bord de route : 0,33 % du montant des ventes hors TVA
  - Pour les bois rendus usine : 0,25 % du montant des ventes hors TVA
- Pépiniéristes forestiers : un seul taux de 0,07 % du chiffre d'affaires comptable hors TVA réalisé chaque année, ou du chiffre d'affaires annuel correspondant à l'activité assujettie, dans le cas où celle-ci ne correspond qu'à une part de l'activité totale de l'entreprise.
- Les professionnels : un seul taux de 0,15 % du chiffre d'affaires annuel hors TVA ou correspondant à l'activité assujettie, dans le cas où celle-ci ne correspond qu'à une part de l'activité totale de l'entreprise.

Le recouvrement de ces sommes se fera :

- Pour les propriétaires forestiers privés par leurs acheteurs de bois ronds lors du versement de leur propre contribution, ou directement à France Bois Forêt quand le propriétaire assure lui-même la vente.
- Pour les propriétaires des forêts publiques par l'ONF à la réception des factures de France Bois Forêt
- Pour les entreprises par elle-même avant le 20 février de l'année suivante.

France Bois Forêt enverra ou tiendra à disposition des contributeurs les modèles de déclaration. Elle dispose des moyens de contrôle et d'obligation. Elle peut assigner les entreprises défailtantes et faire appliquer des pénalités de retard jusqu'au double des sommes concernées. La CVO est aujourd'hui en place après plusieurs années de négociation, et surtout après la disparition des contributions du Fonds Forestiers National qui avait permis de nombreuses actions en faveur de la forêt. Espérons que ce nouveau dispositif qui devrait commencer à financer des actions dès 2006, saura faire avancer la filière Forêt-Bois vers plus de progrès et de dynamisme. Les autres secteurs d'activité de la filière, seconde transformation et bois de trituration, mettent en place d'autres dispositifs propres à leurs secteurs. Un prochain article vous fera un point de la situation.

 [Téléchargez l'accord](#)

 [Téléchargez le communiqué de presse du Ministère](#)

## LES ACTUS DU MOIS

Dans l'ordre de parution, voici la liste des actualités du mois :

### @ RISQUE INCENDIE : PPRif

Le code forestier permet depuis 1995 l'élaboration des Plan de Prévention des Risques d'incendie de forêts sur l'ensemble du territoire national. Cette servitude d'utilité publique est annexé au Plan Local d'urbanisme et s'oppose au tiers.

Actuellement, la mise en oeuvre des PPRif sont en cours sur 141 communes de la zone de défense SUD, dont 90 dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

 [Visualisez la carte](#)

### @ BOIS ENERGIE : Les forêts ont de la ressource

L'IFN (Inventaire Forestier National) a mené une étude visant à évaluer les disponibilités en bois énergie aux échelles nationale et régionale.



Les rémanents de l'exploitation forestière actuelle forment un gisement de 34 millions de m<sup>3</sup>. Conclusion : 70% des 7,3 Mtep de rémanents actuels de l'exploitation forestière sont mobilisables lorsque le pétrole sera à plus de 50 \$/baril... gisement qui monte à 12 Mtep si on augmente le taux de prélèvement (c'est à dire si on augmente l'usage du bois dans la construction). L'énergie sort du bois.

[www](#). [L'IF N°9](#)

### @ BOIS ENERGIE : Salon 2005

La 7ème édition du **salon Bois-Energie** se déroulera du 6 au 9 octobre 2005 à Lons le Saunier (39).

Ce salon permet de découvrir les activités et produits liés au bois énergie, des équipements forestiers aux solutions de chauffage. Le jeudi 6 octobre est entièrement consacré aux collectivités territoriales, avec des conférences le matin et des témoignages l'après-midi. Découvrez le programme dans l'article complet. Pour en savoir plus :



 [info@boisenergie.com](mailto:info@boisenergie.com)

[www](http://bees.sas.free.fr/boisenergie). <http://bees.sas.free.fr/boisenergie>

[\[Lire l'article complet\]](#)

### @ BOIS CONSTRUCTION : Salon Maison Bois

Le Salon Maison Bois se déroulera du 30 septembre au 3 octobre 2005 à Angers (49).

Ce salon est destiné aussi bien au grand public qu'aux professionnels : pour tout savoir sur la maison en bois d'aujourd'hui et de demain : construction, charpente, menuiserie, parquet... Pour en savoir plus ou s'inscrire, rendez-vous sur le site :



[www](http://www.salon-maison-bois.com). <http://www.salon-maison-bois.com>

[\[Lire l'article complet\]](#)

### @ BOIS CONSTRUCTION : Etats généraux

Les 2èmes Etats Généraux du Bois dans la construction auront lieu le 29 septembre 2005 à Angers, veille de l'ouverture du Salon Maison Bois.

Ce rendez-vous est réservé aux professionnels. Il permettra aux charpentiers, constructeurs de maisons bois, architectes, menuisiers, ... d'échanger sur le thème de l'organisation et la qualité autour de la construction bois. Une séance plénière est prévue le matin et sera suivi l'après-midi par des ateliers.



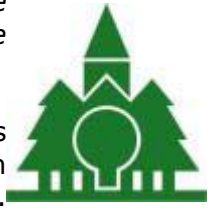
Pour en savoir plus : [www](http://www.egboisconstruction.com). <http://www.egboisconstruction.com>

### @ Un appel pour que vive la forêt

*Pour répondre aux demandes de notre société, une politique d'aménagement du territoire décentralisée exige une gestion moderne de la forêt : multifonctionnelle, territoriale et durable.*

C'est dans ce cadre que la Fédération Nationale des Communes Forestières lance un appel à l'ensemble des élus et des citoyens afin d'agir collectivement pour une gestion durable de la forêt. Voir le texte de l'appel dans l'article complet.

[\[Lire l'article complet\]](#)




### @ METEO : Campagne feux de forêt 2005

Cette quinzaine a été marquée par des épisodes pluvio-orageux intenses et généralisés.

Le dessèchement est très limité mais de petits feux sont possibles, principalement en Corse et sur les côtes du continent. Partout ailleurs, il n'y a aucune vulnérabilité au feu compte tenu de l'humidification superficielle importante.

Ces conditions favorables ont conduit Météo France en accord avec l'Etat Major de Zone à mettre un terme le 15/09/2005 à la campagne estivale 2005 d'assistance météorologique contre les feux de forêt.

Pour consulter le bilan, cliquez sur le lien ci-dessous :

 [Bilan au 15 septembre 2005](#)

 [Consulter l'ensemble des bilans](#)



### @ Engins motorisés en forêt

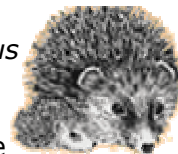
*La FRAPNA Isère publie un guide législatif et réglementaire à l'usage des élus concernant la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels*

Avec le développement des loisirs motorisés, la gestion de ce nouveau type d'usage de la forêt est un nouvel enjeu pour les collectivités. Ce guide fait le point sur la législation et les outils existants pour encadrer de telles pratiques.

 [Téléchargez le guide](#)

Dans l'article complet retrouvez un article de la Fédération française des clubs alpins et de montagne : "Quads : les raisons de la colère".

[\[Lire l'article complet\]](#)



FRAPNA

### @ FORET PRIVEE : Politique nationale

*Le Ministre de l'agriculture et de la pêche a présenté les axes de la politique forestière lors de la 1ère université d'été de la forêt privée qui s'est déroulé le 29 août 2005 en Bourgogne.*

La politique forestière nationale doit favoriser trois axes :


- la valorisation de la forêt, source de croissance et d'emplois,
- les ressources offertes par la forêt en termes d'énergies renouvelables et de lutte contre l'effet de serre;
- et la gestion durable des forêts.

 [Téléchargez le discours du Ministre](#)


### @ BOIS ENERGIE : étude de la ressource

*Avec l'émergence d'une filière bois énergie, l'interprofession FIBOIS 06-83 a mené une enquête qualitative et quantitative de la ressource disponible en produits connexes pour le département des Alpes-Maritimes.*

Les résultats montrent que sur 11 632 tonnes de produits connexes engendrés, 62 % pourraient être intégrés dans la filière bois énergie.

 [Résultat de l'enquête](#)

Pour plus d'information, contactez l'interprofession :

 [fibois06\\_83@yahoo.fr](mailto:fibois06_83@yahoo.fr)

## @ FORET PRIVEE : Politique nationale

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche a présenté les axes de la politique forestière lors de la 1ère université d'été de la forêt privée qui s'est déroulée le 29 août 2005 en Bourgogne.



La politique forestière nationale doit favoriser trois axes :

- la valorisation de la forêt, source de croissance et d'emplois,
- les ressources offertes par la forêt en termes d'énergies renouvelables et de lutte contre l'effet de serre;
- et la gestion durable des forêts. Téléchargez le discours du Ministre

 [Téléchargez le discours du Ministre](#)

## @ LIFE : dernier appel à propositions

La troisième phase du programme financier LIFE (LIFE III) a été prolongée pour 2005-2006. La Commission européenne a publié le 2 juin 2005 le dernier appel à propositions au titre du programme LIFE actuel. Les candidatures au titre de LIFE Nature et de LIFE Environnement devront être transmises au ministère avant le 30 septembre 2005.



Retrouver toutes les informations sur le programme LIFE, descriptif et démarche à suivre, dans la rubrique : [Documentation / Financements / Programmes financiers](#)

## @ METEO : Campagne feux de forêt 2005

L'humidification due aux dernières pluies a impacté la sécheresse superficielle de façon non durable. La baisse de sensibilité observée après le 28/08/2005 est temporaire, après une période sèche de 5 à 7 jours une vulnérabilité au feu très étendue peut réapparaître car la majeure partie du continent et de la Corse présente une sécheresse profonde très marquée. Par vent fort les conditions de très grands feux seront réunies, la fin de la campagne 2005 n'est pas encore à l'ordre du jour.



[http://www.ofme.org/documents/actualite/200509/20050901\\_BilanMeteoFeu.pdf](http://www.ofme.org/documents/actualite/200509/20050901_BilanMeteoFeu.pdf)

 [Bilan au 1er septembre 2005](#)

 [Consulter l'ensemble des bilans](#)

## LES NOUVEAUX DOCUMENTS

### @ LOI & REGLEMENT / ARRETE PREFECTORAUX / DFCI :

Les arrêtés préfectoraux Bouches-du-Rhône relatifs à la Défense des forêts contre les incendies ont été actualisés avec ceux du 19 mai 2004 :

 [Arrêté relatif au débroussaillage obligatoire](#)

 [Arrêté relatif à l'emploi du feu](#)

 [Arrêté concernant l'accès aux massifs : juin 2005](#)

## ANNUAIRE

### @ MTDA

Le nouveau site de l'Agence MTDA en cours de construction est déjà en ligne à l'adresse :

 <http://www.mtda.fr>



Observatoire de la forêt méditerranéenne  
Pavillon du Roy René, CD 7 Valabre ; 13120 Gardanne  
Tel : 04 42 65 43 93, Fax : 04 42 51 03 88 / E-mail : ofme@ofme.org, Site : www.ofme.org